

---

Décret, présenté par Barère au nom du comité de salut public, réunissant les 3 armées sous le nom d' Armée de Sambre-et-Meuse et fixant les moyens de célébrer et répandre ces faits d'armes, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794)

Bertrand Barrère de Vieuzac

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Barrère de Vieuzac Bertrand. Décret, présenté par Barère au nom du comité de salut public, réunissant les 3 armées sous le nom d' Armée de Sambre-et-Meuse et fixant les moyens de célébrer et répandre ces faits d'armes, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 278;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25519\\_t1\\_0278\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25519_t1_0278_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

de nos ennemis. Ce fait est attesté par les rapports de plusieurs prisonniers interrogés par Guyton, Saint-Just et Lebas; mais il sera fait au surplus un rapport particulier sur cet objet, qui tient à la police révolutionnaire et aux opérations d'un représentant républicain et fidèle.

En attendant que les récompenses nationales soient décernées à cette armée de héros républicains, le comité vous propose de renouveler le décret portant que les armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle ne cessent de bien mériter de la patrie. (On applaudit).

Quant aux victoires, c'est aux arts à les célébrer; c'est à la musique, devenue nationale et républicaine, à rappeler les chants de Tyrtée, et à prendre le caractère énergique qui convient à un peuple libre. Ce soir des chants civiques célébreront les victoires remportées par les armées de la république. [Au milieu des marques réitérées de l'enthousiasme de tous les citoyens, BARÈRE avoit oublié de lire des lettres; on le lui a fait remarquer il en a donné lecture (1)].

Voici les lettres officielles, auxquelles j'ai réuni les détails que Saint-Just a déposés au comité.

[Les repr. près de l'A. de Moselle au C. de S.P. Du Champ de bataille de Fleurus, 8 mess. II].

« L'armée sur Sambre a remporté aujourd'hui la plus brillante victoire dans les champs de Fleurus, déjà fameux par la valeur française. Nous vous adresserons les détails de la victoire. L'ennemi avait ramassé toutes ses forces; il avait une artillerie formidable; il est en déroute, après douze heures d'efforts et de combats: on le poursuit.

L.-R. GUYTON, GILLET, LAURENT, SAINT-JUST ».

[A. de Moselle. Jourdan, command' en chef l'armée réunie sur la Sambre, au C. de S.P. Au quartier g<sup>o</sup> Marchienne-au-Pont, 9 mess. II].

« Citoyens représentants, l'armée de la république réunie sur la Sambre a été attaquée hier, à trois heures du matin, sur tous les points. L'artillerie ennemie était immense, et, malgré la valeur de nos troupes, la victoire était encore indécise à 6 heures du soir. Mais une charge de notre cavalerie, à la tête de laquelle était le général Dubois, sur la nombreuse artillerie de l'ennemi, l'a mise en déroute, et les républicains ont été vainqueurs sur tous les points.

« Je ne puis vous donner dans ce moment les détails de cette brillante journée; je charge le chef de l'état-major de les recueillir et de vous les adresser. Notre avant-garde, commandée par le général Lefebvre, s'est battue pendant longtemps à portée du pistolet contre la cavalerie et l'infanterie ennemie.

« La perte de l'ennemi doit être immense; la nôtre n'est pas considérable, parce que nous étions bien retranchés sur tous les points essentiels. (Vifs applaudissements).

S. et F. ».

JOURDAN.

(1) *Audit. nat.*, n° 644.

« P. S. Un déserteur, qui arrive à l'instant, assure que Cobourg commandait en personne à cette bataille, et que Beaulieu y a eu la jambe cassée par un boulet. (On applaudit). Cette nouvelle a été donnée à toute l'armée, pour l'animer encore davantage contre les Français » (1).

[BARÈRE] propose et la Convention adopte le décret suivant:

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrète:

« Art. I. Les armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle, actuellement réunies, porteront désormais le nom d'armée de Sambre et Meuse.

« Elles ne cessent de bien mériter de la patrie.

« II. L'institut national de musique célébrera ce soir, dans le jardin du Palais National, les victoires de toutes les armées de la République.

« III. Les nouvelles officielles des armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle, seront imprimées dans le bulletin de la Convention, et envoyées sur-le-champ à toutes les armées de la République ».

Un membre demande l'impression et l'insertion du rapport au bulletin et l'envoi à toutes les communes de la République.

Cette proposition est décrétée (2).

[Applaudissements et acclamations].

La séance est levée à trois et demie, au milieu des plus vifs applaudissements réitérés de l'Assemblée et des tribunes (3).

Signé, Elie Lacoste, Président, Briez, Michaud, Cambacérés, Bordas, J.-B. Lacombe-Saint-Michel, Turreau, Secrétaires.

## AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

### 69

La commune de Lavaur, département du Tarn, félicite la convention de son décret du 18 floréal. Elle annonce que, tandis que les

(1) *Mon.*, XXI, 93. B<sup>n</sup>, 16 mess.

(2) P.V., XL, 295. Minute de la main de Barère. Décret n° 9734. Reproduit dans B<sup>n</sup>, 16 mess.; J.-S. Culottes, n°s 500, 501; Rép., n° 192; M.U., XLI, 189-191; Débats, n° 647; J. univ., n°s 1679, 1680; J. Sablier, n° 1407; Audit. nat., n°s 680, 681; J. Mont., n° 64; F.S.P., n°s 360, 361; J. Fr., n° 643; Ann. R.F., n°s 211, 212; Mess. Soir., n° 679; C. univ., n°s 911, 912; J. Perlet, n°s 645, 646; J. Paris, n°s 546, 547; Ann. patr., n° DXXXV.

(3) P.V., XL, 295.